REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE DE L'ORDRE NATIONAL - DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ANNEE 1967 - N° 304 /PR.CH.

Décret portant Nominations et Promotions, à titre étranger, dans l'Ordre du <u>Mérite</u> <u>Agricòle</u> -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;

- VU le Décret nº 147/PR du 16 Mai 1967 portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi n° 62-43 du 31 Décembre 1962, portant création de l'Ordre du Mérite Agricole;
- VU le Décret n° 124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey;
- VU le Décret n° 125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;
- SUR la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE:

Article 1er. - Sont nommées et promues, à titre étranger, dans l'Ordre du Mérite Agricole, les personnalités dont les noms suivent pour prendre rang du 1er Août 1967:

a) Au Grade d'Officier (Médaille d'Argent)

MM. SERENI Jacques Pierre, Ingénieur des Eaux et Forêts à ABOMEY

DOURTHE Pierre, Mécanicien à l'I.R.H.O. à POBE (à titre Posthume)

Article 2.- Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey - Fait à COTONOU, le 31 août 1967

Par le Président de la République Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

M.S.COULIBALY.

1

AMPLIATIONS :

Général Christophe SOGLO.